

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2022-2023

1. Intitulé du module : Performances occupationnelles et mobilité en contexte

Code : S.ER.SO.1206.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 7

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

- Anglais (lectures, vidéos)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

L'acquisition des compétences visées par ce module repose en grande partie sur des activités d'apprentissage expérientiel. La présence est donc obligatoire pour l'ensemble des cours pratiques (tutorats, laboratoires et vignette intégrative) et fortement recommandée pour les cours théoriques.

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1103 et 1105
- Pas de prérequis
- Autre :

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e** : compétences A1 A3 A4 A5 A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice** : compétences B1 B2 B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice** : compétence C2

E. **Rôle de Promoteur·trice de la santé** : compétences E1 E2

F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice** : compétence F1

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre la mobilité et les déplacements des personnes en fonction de leurs occupations, et ce dans différents environnements et contextes tout en prenant en compte les aspects de durabilité.
- Appliquer les concepts de la biomécanique à l'analyse de la marche, des postures et des mouvements de la vie quotidienne.
- Connaître les principales structures anatomiques du système locomoteur au niveau du rachis et des membres inférieurs nécessaires à la compréhension du mouvement.
- Connaître les principales atteintes physiques qui affectent le corps et comprendre leurs conséquences sur la performance occupationnelle et la participation sociale.
- Identifier les différents contextes d'intervention des ergothérapeutes en santé physique et adapter les interventions aux besoins de mobilité et de déplacement des client·e·s.
- Proposer et expliquer des modalités pertinentes d'évaluation et d'intervention en ergothérapie en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques ainsi que les différents facteurs influençant la situation, et ce pour favoriser la performance occupationnelle.
- Maîtriser la connaissance, le fonctionnement et l'adaptation de différentes aides techniques favorisant la mobilité des personnes, leur participation sociale, et ce dans un contexte durable.
- Expérimenter et analyser des interventions de maintien, d'adaptation et de prévention adaptées à des situations vécues par des personnes qui présentent différentes déficiences.
- Adopter une communication efficiente et professionnelle lors de différentes situations d'intervention en ergothérapie.

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Pré-requis à la mobilité (2 ECTS) – 30 périodes

Contenus :

- Concepts de mobilité, déplacement et participation sociale,
- Cadres de référence : biomécanique, OUTF
- Anatomie : généralités, tronc et membres inférieurs
- Physiopathologie : maladies rhumatismales, ostéoarticulaires et chroniques en santé physique
- Rôles des ergothérapeutes en lien avec la mobilité et les déplacements des personnes
- Concepts d'équilibre et de marche
- Théorie de mobilisation des personnes
- Les aides techniques (rôles des ergothérapeutes et financements)

Unité 2 – Les interventions en ergothérapie en lien avec la mobilité (3 ECTS) – 40 périodes

Contenus :

- Présentation de profils de client·e·s alité·e·s, qui se déplacent en fauteuil roulant (FR) ou marchant avec troubles de l'équilibre
- Techniques de mobilisation d'un·e client·e au lit ou au FR
- Les personnes qui se déplacent en FR : attribution d'un FR, accessoires, réglages, positionnement, complications éventuelles et participation sociale
- Les personnes qui se déplacent en marchant : évaluation marche et équilibre, techniques d'accompagnement dans différents contextes, aides techniques à la marche

Unité 3 – Mobilité et déplacement en contexte (2 ECTS) – 22 périodes

Contenus :

- Mobilité et déplacements dans différents contextes :
 - Soins intensifs et stroke unit
 - Urgence (chute, ...),
 - Lieu de vie (domicile, Etablissements Médicaux Sociaux , foyers handicap, autres.
 - Communauté (accessibilité des moyens de transport, présence de troubles cognitifs, ...)
 - Travail (analyse de la posture)

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input checked="" type="checkbox"/> Tutorat | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Écrit | <input checked="" type="checkbox"/> Oral | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Dossier | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Fiche technique | |

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux diverses unités. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Unité 1 : en groupe, remise d'une fiche technique de physiopathologie selon modèle fournit (1/2 de la note) et présentation orale en cours de semestre (1/2 de la note). En cas d'absence d'un-e étudiant-e aux tutorats ou lors de l'évaluation orale, un 0 est attribué à la partie manquante. La note obtenue à l'UE1 compte pour 2/7 de la note du module.

Unité 2, partie positionnement : en groupe, remise d'un dossier d'analyse de situation et présentation orale. Rendu semaine 21. Représente 1/3 de la note de l'UE2. La note obtenue compte pour 1/7 de la note du module. Les étudiant-es d'un groupe obtiennent tous et toutes la même note, pour autant qu'ils ou elles soient présent-es. Les travaux rendus hors délais sont notés 1. En cas de plagiat, la procédure s'applique.

Unité 2, partie manutention et unité 3 : individuellement, examen oral avec démonstration pratique en semaine 27. Représente 2/3 de la note de l'unité 2 et l'entier de la note de l'unité 3. La note obtenue compte pour 4/7 de la note du module.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-es au plus tard le jour de la présentation du module.

Critères d'évaluation et de validation

Unité 1 : la présence aux tutorats est obligatoire ainsi qu'aux laboratoires.

Unité 2 et 3 : la participation à l'ensemble des laboratoires et à la vignette intégrative est obligatoire.

Toute absence aux cours pratiques devra être justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020. En cas d'absence certifiée aux cours pratiques, l'étudiant-e peut réaliser un travail lui permettant d'acquérir les compétences visées par le cours. En cas d'absence non certifiée, l'étudiant-e devra s'assurer par lui-même ou elle-même d'avoir accès au contenu de cours.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible Pas de remédiation
 Examen complémentaire Travail additionnel

Unité 1 : individuellement, examen écrit d'1h30 sous forme de questions portant sur cinq pathologies vues lors des tutorats. La note obtenue compte pour 2/7 de la note du module.

Unité 2 et 3 : individuellement, examen oral avec démonstration pratique en semaine 37. La note obtenue compte pour 5/7 de la note du module.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre : fiche technique

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités de répétition sont les mêmes que celles de l'évaluation initiale du module.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

En cas d'absentéisme aux cours, l'enseignant-e est en droit de faire signer une liste de présence aux étudiant-es.

10. Bibliographie principale

Dotte, P. (2021). *Methode de manutention des malades*. Maloine.

Johansson, C; Ramsey, C; Chinworth, S. (2022). *Mobility in context. Principles of patient care skills*. Third edition. F.A.Davis

McHugh Pendleton H., & Schultz-Krohn W. (Eds), (2018). *Pedretti's occupational therapy: practice skills for physical dysfunction* (8th ed.). Mosby Elsevier.

11. Enseignant·e·s

L. Anchise, M. Berger, M. Bertrand Leiser, E. Bourlout, L. Christen, A. Deblock-Bellamy, C. Genet, M. Gertsch, I. Margot-Cattin, L. Michaud-Vionnet, M. Monin, V. Paupelin, MA. Pellerin, E. Offenstein, V. Simonet,

Nom du/de la responsable de module : Catherine Genet

Descriptif validé le : 17 février 2023

Descriptif validé par : Martine Bertrand Lesier